

Air France Horizon 2030

ENGAGEMENTS DÉVELOPPEMENT DURABLE
#AIRFRANCETAKESCARE

P our Air France, le voyage crée la rencontre et l'ouverture sur le monde. C'est un voyage responsable et en toute confiance que la compagnie entend proposer à tous, aux générations actuelles, mais aussi futures.

C'est pourquoi Air France s'engage au quotidien pour réduire l'impact de son activité sur l'environnement et proposer à ses clients un voyage responsable.

Mais la planète n'attend pas !

Ainsi, Air France accélère ses engagements et fixe son nouvel objectif à l'horizon 2030 : réduire de

50%

ses émissions de CO₂ au passager/km par rapport à 2005.



-50%

de nos émissions de CO₂ par passager/km par rapport à 2005.

Poursuivre la réduction de notre empreinte sonore.

HORIZON 2030

Neutralité carbone de nos opérations au sol.

-50%

de déchets non recyclés par rapport à 2011.



4 LEVIERS MAJEURS

RÉDUIRE | **PAGE 4**
LES ÉMISSIONS DE CO₂

COMPENSER | **PAGE 6**
LES ÉMISSIONS DE CO₂



RECYCLER, RÉDUIRE ET VALORISER | **PAGE 8**
LES DÉCHETS

MOBILISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION | **PAGE 10**
POUR DES ALTERNATIVES CRÉDIBLES

Modernisation de la flotte

Afin de réduire ses émissions de CO₂, Air France modernise sa flotte court, moyen et long-courrier :

- **commande de 60 Airbus A220-300** qui remplaceront progressivement la flotte A318 et A319 ;
- **réception de 28 Airbus A350-900** dont le premier a rejoint la flotte le 27 septembre dernier ;
- **9 Boeing 787 en flotte ;**
- **sortie des Airbus A380** d'ici 2022.

Les 28 Airbus A350 et 60 A220 commandés par Air France consomment jusqu'à **25% de carburant en moins et réduisent jusqu'à 50% les émissions sonores** par rapport à un avion de taille similaire et de conception moins récente.

- **13,5 ans** : âge moyen de la flotte à ce jour.
- **10 ans** : âge moyen de la flotte prévu d'ici 2030.

< 3 l

de consommation de carburant par passager aux 100 km pour le groupe Air France à horizon 2030 (une voiture à essence consomme environ 6 litres aux 100 km).


RÉDUIRE
LES ÉMISSIONS
DE CO₂

Un avion plus léger, moins de CO₂


Plus un avion est léger, moins il consomme de carburant. Ainsi, Air France met en place depuis plusieurs années des actions concrètes et pérennes pour alléger chaque voyage.

 **-1 kg** dans tous les avions de la flotte, c'est environ **69 tonnes de CO₂** évitées chaque année.

 Les appareils de dernière génération commandés par Air France sont composés de matériaux plus légers. L'A350 est par exemple composé de matériaux jusqu'à **67% plus légers (53% de composites et 13% de titane)**.

 Les sièges, les conteneurs bagages et la vaisselle sont plus légers. **À bord de l'Airbus A350, le siège Premium Economy est par exemple plus léger de 13 kg**, ce qui participe à la réduction des émissions de CO₂. **La vaisselle est plus légère en cabine Business** grâce à des articles réalisés en mélamine ; soit **- 15 kg** à bord d'un Boeing 787.

 **- 6 millions de magazines et journaux embarqués** à bord des vols Air France, soit une économie de près de 940 tonnes de papier par an, ce qui correspond à **-3000 tonnes de CO₂ par an**.

 L'ensemble des documentations pilotes sont digitalisées, soit **23 kg en moins** à bord de chaque vol.

Le plan carburant et l'écopilotage, une manière plus écologique de parcourir les airs

Le plan carburant d'Air France concerne tous les secteurs de l'entreprise. Les opérations aériennes ont un rôle moteur pour que la compagnie soit un acteur du transport aérien écoresponsable, avec comme impératif absolu la sécurité des vols.

Pour y contribuer, 3 leviers

1. **Le renouvellement de la flotte avec des appareils de dernière génération.**
2. **Les actions engagées depuis plus de 6 ans pour diminuer significativement la consommation carburant des avions :**
 - optimisation de la masse embarquée (sièges plus légers, presse digitalisée, documentation pilote digitalisée,...) ;
 - optimisation des performances avion : expérimentation de nouvelles procédures de lavage moteur, partenariat innovation sur les peintures avion ;
 - amélioration de notre efficacité : optimiser l'emport carburant et le choix des routes.

Les initiatives réalisées depuis 2011 permettent de réduire nos émissions CO₂ de l'équivalent de près de 400 000 tonnes par an.

3. **La pratique de l'écopilotage, avec par exemple, le roulage à un ou deux moteurs sur piste.**

Un gain de 3% de consommation a été atteint. Les objectifs sont aujourd'hui de **réduire d'1 à 2% supplémentaires notre consommation d'ici fin 2021**.

L'énergie électrique au sol

- 3 tonnes d'émissions de CO₂ par an et par tapis bagages grâce au remplacement des moteurs thermiques de 12 tapis bagages par une motorisation électrique, avec un nouveau type de batteries lithium-ion issues du recyclage de batteries automobiles.

Air France réduit aussi sa consommation électrique grâce à la modernisation des équipements, à **l'utilisation d'énergie durable pour les bâtiments, bureaux et entrepôts** et à l'inclusion de cet objectif dans les contrats fournisseurs.

Par exemple, à Valbonne, l'équipement écoénergétique a permis au centre de données de **réduire de 2% sa consommation annuelle d'électricité** et de réutiliser l'énergie pour le chauffage des bâtiments.

50% des véhicules de piste sont électriques.

COMPENSER LES ÉMISSIONS DE CO₂



Compensation réglementaire

Air France compense ses émissions de gaz à effet de serre à travers des systèmes européens et mondiaux d'achat d'unités d'émission, commun à l'ensemble de l'industrie.

EU-ETS, l'échange de quotas d'émissions : depuis 2012, Air France est soumise à l'application du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effets de serre (EU-ETS), dont le périmètre est limité aux vols intra-européens jusqu'à fin 2023.

CORSIA, un système mondial de compensation : dès 2021, pour les vols internationaux, les compagnies aériennes sont engagées à maîtriser leurs émissions de gaz à effet de serre via un système global mondial de compensation des émissions de carbone (CORSIA).

Compensation à 100 % des émissions de CO₂ des vols domestiques

Air France s'engage dès le 1^{er} janvier 2020 à compenser à **100%** des émissions de CO₂ de **ses vols domestiques**.

Cette compensation prendra la forme de participation à des projets certifiés par des organismes reconnus.

Offre de compensation pour les clients Entreprise

Via une offre proposée par Air France-KLM, les clients Entreprise pourront opter pour la compensation volontaire de leurs vols. Ils pourront compenser ces émissions en acquérant des crédits carbone qui viendront financer de grands projets de reforestation certifiés.

Des vols neutres en carbone en France métropolitaine. Cela représente par jour :

+ 450 vols
+ 57 000

clients concernés.

Voyageurs d'affaires ou loisirs, entreprises ou collaborateurs du groupe Air France pourront ainsi voyager à travers la France avec un déplacement neutre en carbone.



Soutenir la plantation d'arbres

Trip and Tree by Air France est un programme qui permet aux clients de faire un geste pour la planète et de réduire l'impact environnemental de leur voyage. En effet, lors de l'achat d'un billet d'avion sur www.airfrance.com, les clients volontaires peuvent effectuer un don du montant de leur choix pour financer l'un des projets de plantation d'arbres en France et dans le monde.

Faire un don

La plantation d'arbre permet notamment de protéger la biodiversité, d'aider les populations, de stocker du carbone, d'enrichir les sols et de ressourcer l'eau. Avec Trip and Tree, Air France se donne pour ambition de créer la première communauté d'écovoyageurs.

EN CHIFFRES

+ 100 000 arbres plantés

7 550 donateurs en 6 mois

9 projets sur **4** continents



Le tri sélectif

Air France fait évoluer ses pratiques. Depuis octobre 2019, le tri sélectif à bord des avions concerne :

- **plastique** : bouteilles ;
- **carton** : Treta Pak... ;
- **aluminium** : canettes ;
- **verre** : bouteilles de vin et champagne.

L'ensemble de ces matériaux, triés par le personnel à bord, sont ensuite pris en charge par le prestataire Servair à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly puis recyclés en France ou en Europe.



Bientôt recyclées !

7 millions de bouteilles en plastique

3 millions de briques

6 millions de canettes

chargés chaque année à bord de nos avions.

RECYCLER,
REDUIRE
ET VALORISER
LES DÉCHETS

S'attaquer au plastique

1300

tonnes de plastique à usage unique à bord en moins chaque année à compter de fin 2019, soit 210 millions d'articles en plastique à usage unique remplacés par des alternatives durables.



D'ici fin 2019, Air France remplacera à bord de tous ses vols :

100 millions de gobelets en plastique par des gobelets en carton.

85 millions de couverts en plastique par des pièces fabriquées et conditionnées à partir de matières biosourcées.

25 millions de bâtonnets en plastique par des mélangeurs en bois.

La compagnie ne distribue plus de pailles en plastique depuis 2015, soit

1,3 million d'unités en plastique en moins.

Air France propose aussi depuis 2018

le sac "Bon appétit" en remplacement de l'assiette et du kit couverts utilisés pour le second repas long-courrier.

Stop au gaspillage !

L'offre à bord des vols Air France s'adapte à l'évolution de consommation de nos clients. Selon la durée du vol et des horaires (vols de nuit par exemple), des adaptations sont réalisées sur les prestations de restauration chargées à bord.

Des nouveautés en matière de digitalisation permettent également de mieux prévoir la demande des clients : pré-sélection du plat chaud en cabine Business déployée début 2020.

Ainsi, par des mesures simples et de bon sens, et par les développements technologiques, Air France parvient à **diminuer le gaspillage alimentaire en garantissant la meilleure expérience de voyage.**

MOBILISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR DES ALTERNATIVES CRÉDIBLES

L'industrie aéronautique est confrontée à des verrous technologiques sur lesquels des efforts massifs en matière de recherche et développement doivent être alloués. Air France s'implique et souhaite développer des solutions pour une aviation durable.

Engagée dans l'expérimentation du biofuel



2013

Vol "Joining our Energies - Biofuel Initiative France" au Salon du Bourget.

2014-2016

Lancement du programme "Lab Line for the future", 78 vols alimentés à 10% au biocarburant en expérimentation sur Toulouse-Paris et Nice-Paris.

2017

Signature d'un partenariat innovant public-privé "Engagement pour la Croissance Verte (ECV)" avec les ministères de la Transition écologique et solidaire, des Transports, de l'Économie et des Finances et Airbus, Safran, Suez et Total pour promouvoir l'émergence de filières de biocarburant aéronautique durable en France.

2020

Alimentation en biocarburant de tous les vols au départ de San Francisco.



Biofuel, le carburant de demain...

Objectif

Écrire la feuille de route d'une future filière de biocarburant pour une aviation française responsable, économiquement viable et pérenne.

Pour cela, Air France souhaite :

- Favoriser l'émergence d'une filière de biocarburant aéronautique française de manière progressive et accompagnée :
 - en développant une dynamique d'économie circulaire au sein des territoires pour favoriser la création d'emploi ;
 - pour un biocarburant qui n'entre pas en compétition avec les cultures alimentaires et dont le cycle de production respecte des critères exigeants de durabilité ;
 - par des mesures incitatives nationales, européennes puis internationales.
- Introduire progressivement le biocarburant pour ses vols.

L'avion électrique

Air France soutient la Fédération Française Aéronautique (FFA) dans l'achat du Pipistrel Alpha Electro, un avion léger monomoteur de deux places, totalement électrique.

La compagnie met l'expertise de ses mécaniciens et techniciens au service de ce nouvel avion.

...s'envole dès aujourd'hui

À compter du 1^{er} juin 2020, et durant 18 mois, Air France alimentera tous ses vols au départ de San Francisco en carburant alternatif durable. Cette initiative permettra d'économiser plus de

6 700 tonnes de CO₂

sur le cycle de vie du carburant.



Avec la Fondation Solar Impulse, partenaires pour une aviation durable

L'objectif de ce partenariat sera d'accélérer dans le monde de l'aviation l'implémentation de solutions économiquement et écologiquement viables. Elles viseront notamment à réduire l'impact des émissions, déchets ou bruit.

Des solutions viables économiquement, dont certaines pourront être exploitées par Air France, et qui toutes seront mises à disposition de l'industrie, pour contribuer à construire un monde plus durable.





Direction de la Communication Air France

corporate.airfrance.com

+ 33 (0)1 41 56 56 00

@AFnewsroom

#AirFranceTakesCare

